



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 113-23

Objet : *RS - Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffemat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 113-23

objet **RS - Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry adhère au service de médecine professionnelle du Centre de gestion de la Savoie depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le Centre de gestion a décidé de réviser le taux de cotisation applicable à ce service à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, ce taux passera de 0,33 % (taux actuellement en vigueur) à 0,39 % de la masse salariale.

Cette hausse est principalement liée à la progression des dépenses de personnel du service de médecine préventive, avec la nécessité de proposer aux médecins du travail une évolution de leur rémunération dans un contexte de démographie très défavorable et de dépenses de formation lourdes pour les personnels de santé, en particulier pour leur permettre d'obtenir le diplôme universitaire de santé au travail qui conditionne la pérennité du service.

S'agissant d'une commission facultative du Centre de gestion de la Savoie, l'équilibre financier doit être impérativement garanti, ce qui a conduit le conseil d'administration à prendre cette décision.

Le coût de cette augmentation est estimé à 8 500 € pour 2024.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion de Grand Chambéry au service de la médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie prenant en compte une révision de la cotisation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention d'adhésion de Grand Chambéry au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à des prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention d'adhésion de Grand Chambéry au service de la médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2024,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir dont le projet est joint en annexe,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **113-23**

Objet de l'acte : RS - Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 15 septembre 2023

Annexe(s) :
Projet d'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230915-lmc1H29749H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29749H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2023

Publication sur le site internet: vendredi 15 septembre 2023